

CALENDRIER
2021



STAINS



DÉCHETS, EMBALLAGES, VERRE, ENCOMBRANTS

TOUTE LA COLLECTE

EN TÊTE!



plainecommune.fr

CITEO

 STAINS
VILLE DE

 plaine
commune
GRAND PARIS

Madame, Monsieur,

Ce calendrier de collecte est le premier du nouveau mandat de l'exécutif de Plaine Commune. La propreté et la gestion des déchets figurent désormais au premier plan des priorités de notre territoire. Des moyens nouveaux seront ainsi mobilisés dès l'an prochain pour optimiser le service public, renforcer la prévention et expérimenter des solutions innovantes afin de faire respecter les bons usages en matière de collecte.

Au quotidien, nous avons également toutes et tous un rôle prépondérant pour contribuer à la propreté des espaces publics. En respectant les jours et horaires de sortie de bac et en utilisant de façon adéquate les points d'apport volontaire, nous contribuons à l'apaisement de notre environnement.

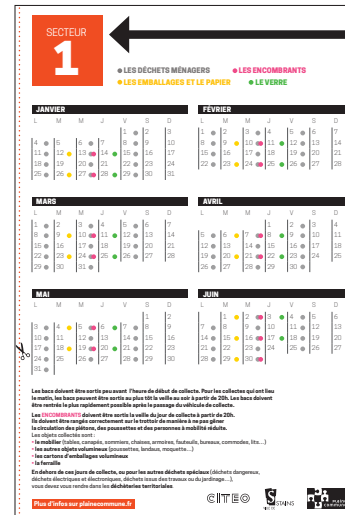
Au-delà, c'est l'ensemble du territoire qui doit s'engager en faveur du tri sélectif pour lequel nous avons d'énormes progrès à faire. En triant plus et mieux, ce sont à terme des économies que nous dégagerons pour le bien commun. Enfin, il nous appartient de réduire au maximum notre production de déchets car, en plus de nos rues et de nos finances locales, c'est la planète que nous devons protéger.

Corentin DUPREY,

Vice-président de Plaine Commune
en charge de la qualité du cadre de vie,
du traitement et de la collecte des déchets

LISTE DES RUES PAR SECTEUR

Pour connaître vos jours de collecte, retrouvez le numéro du secteur correspondant à votre rue dans la liste ci-dessous. Découpez ensuite le calendrier de votre secteur à la fin de ce livret.



Exemple pour repérer votre secteur :
si vous habitez dans un pavillon de la rue **Bel Air**, votre calendrier est le numéro **4**

Numéro du secteur

- 8 mai 1945 (Place du) 5
- Adrien Agnès (Rue) 5
- Al Amari (Rue d') 5
- Albert Einstein (Rue) 2
- Albert Moreau (Rue) → pavillons 5
- Albert Moreau (Rue) → autres numéros 2
- Alfred de Musset (Rue) 2
- Alphonse de Lamartine (Rue) 2
- Amélie (Rue) 4
- Amiens (Rue d') 2
- Anatole France (Allée) 2
- André Chénier (Square) 2
- André Guilloux (Rue) 5
- André Lurçat (Rue) 2
- Aristide Briand (Rue) 1
- Arthur Rimbaud (Rue) 2
- Ascension (Ruelle de l') 1
- Auguste Dewaële (Rue) 4
- Avenir (Rue de l') 4
- Beaux sites (Rue des) 4
- Begé (Rue) 5
- Bel Air (Rue du) → pavillons 4
- Bel Air (Rue du) → autres numéros 1
- Belles Vues (Rue des) 4
- Blés (Rue des) 3
- Bois de Lochères (Rue du) 3
- Bois-Moussay (Rue du) 2
- Carnot (Rue) 2
- Cèdre de l'Atlas (Rue du) 5
- Cerisaie (Rue de la) 3
- Champchevrier (Rue) 5
- Charles de Gaulle (Avenue) 1
- Charles Perrin (Rue) 3
- Charme (Rue du) 2
- Chemin de Fer (Rue du) 3
- Cheminée (rue de la) 2
- Cheshunt (Rue de) 4
- Citoyenneté (Rue de la) 2
- Clément Lécuyer (Rue) 3
- Cluzeaux (Rue des) 5
- Colonel Fabien (Place du) 2
- Colonel Rol-Tanguy (Avenue) → pavillons 5
- Colonel Rol-Tanguy (Avenue) → autres numéros 2
- Colvert (Rue du) 5
- Coopération (Rue de la) 5
- Croult (rue du) 2
- Daniel Falempin (Avenue) 3
- Daniel Falempin (Impasse) 3
- Division Leclerc (Avenue de la) 2
- Écureuils (Allée des) 2
- Égalité (Rue de l') 4
- Émile (Rue) 3
- Eugène Cas (Rue) 4
- Eugène Hénaff (Rue) 2
- Eugénie (Rue) 3
- Figuiç (Rue) 5
- Fleurs (Rue des) 3
- Fontenay (Rue de) 3
- Forget (Villa) 3
- Fourches (Chemin des) 1
- Fourches (Rue des) 5
- Francis Auffray (Rue) 3
- Francis Bazin (Rue) 3
- François Bégué (Avenue) 2
- François Carco (Allée) 2
- Fraternité (Rue de la) 4
- Frantz Fanon (Rue) 2
- Gambetta (Rue) 4
- Gaston Monmousseau (Avenue) 2
- George Bauce (Rue) 5
- George Sand (Avenue) 2
- Gérard Philippe (Résidence) 1
- Globe (Rue du) 5
- Grande Ceinture (Place de la) 5
- Guillaume Apollinaire (Rue) 2
- Guionnes (Allée des) 1
- Guy de Maupassant (Allée) 2
- Hameau (Rue du) 4
- Hennequin (Rue) → pavillons 5
- Hennequin (Rue) → autres numéros 2
- Hérons (Rues des) 5
- Hucailles (Rue des) 4
- Hucailles (Ruelle des) 5
- Huleux (Rue des) → pavillons 3
- autres numéros 1
- Imprimeurs (Rue des) 2

La mention "Autres" concerne les grands collectifs, les entreprises, les écoles et les bâtiments administratifs.

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

- Jacques Duclos (Avenue) 1
- Jack London (Rue) 2
- Jardiniers (Rue des) 5
- Jean Chardavoine (Rue) 2
- Jean Cocteau (Rue) 5
- Jean Durand (Impasse) 5
- Jean Durand (Rue)
 - du n°1 au n°41 et du n°2 au n°46 bis, n° 78/80 et n° 150/152 2
- Jean Durand (Rue)
 - autres numéros 5
- Jean Ferrat (Rue) 2
- Jean Grignoux (Rue) 3
- Jean Jaurès (Impasse) 3
- Jean Jaurès (Rue)
 - pavillons 4
- Jean Jaurès (Rue)
 - autres numéros 1
- Jean Moulin (Avenue) 1
- Jean-Paul Sartre (Rue) 2
- Jean-Pierre Timbaud (Rue) 3
- Jean Vilard (rue) 1
- Joliot-Curie (Place) 2
- Joséphine Baker (rue) 2
- Jules Guesde (Avenue) 4
- Jules Tremel (Rue) 5
- Kléber Albouy (Rue) 3
- Lanterne (Rue de) 2
- Lebrun (Rue) 5
- Léon Brochet (Rue) 5
- Léon Gonot (Rue) 5
- Liberté (Rue de la) 4
- Lieutenant Gardette (Rue du) 2
- Louis Bordès (Rue) 2
- Louis Marteau (Rue) 4
- Luco Dei Marsi (Rue) 5
- Luthiers (Rue des) 2
- Madeleine Riffaud (Rue) 2
- Manchot (Chemin du) 5
- Maraîchers (Rue des) 2
- Marcel Cachin (Avenue) 2
- Marcel le Pogamp (Impasse) 3
- Marcel le Pogamp (Rue) 3
- Marcel Pointet (Place) 2
- Maréchal (Rue) 3
- Marguerites (Villa des) 3
- Marronniers (Villa des) 3
- Marthe (Rue) 3
- Max Jacob (Allée) 2
- Maxime Gorki (Boulevard) 2
- Menguémé (Rue) 5
- Merisiers (Rue des) 2
- Michel Rolnikas (Rue)
 - pavillons 4
- Michel Rolnikas (Rue)
 - autres numéros 1
- Michelet (Rue) 4
- Modeleurs (Rue des) 2
- Moissons (Place des) 3
- Moissons (Rue) 3
- Molette (Rue de la) 2
- Molière (Square) 2
- Moulin à vent (Rue du) 5
- Moulin Neuf (Rue du) 2
- Moutier (Rue du) 4
- Nelson Mandela (Avenue) 2
- Newton (Rue) 2
- Nexon (Rue) 5
- Noisetiers (Rue des) 5
- Onchère (Avenue de l') 3
- Paix (Rue de la) 4
- Paradis (Allée du) 1
- Parmentier (Rue)
 - pavillons 3
- Parmentier (Rue)
 - autres numéros 1
- Parouzets (Rue des) - collectif 2
- Parouzets (Rue des) - pavillons 5
- Pasteur (Rue) 3
- Paty (Avenue) 5
- Paul Claudel 2
- Paul Langevin (Allée) 1
- Paul Vaillant Couturier (Avenue)
 - pavillons 5
- Paul Vaillant Couturier (Avenue)
 - autres numéros 2
- Paul Valéry (Square) 2
- Paul Verlaine (Rue) 2
- Pelletier (Rue) 5
- Pépinière (Rue de la) 3
- Peupliers (Rue des) 1
- Pierre Curie (Rue) 3
- Pierre de Geyter (Rue)
 - du n°1 au n°31 et du n°2 au n°24 2
- Pierre de Geyter (Rue)
 - autres numéros 5
- Pierre de Ronsard (Square) 2
- Pierre Huet (Rue) 4
- Pierre Jean de Béranger (Square) 2
- Pierre Pierron (Rue) 5
- Poissy (Rue de)
 - pavillons 3
- Poissy (Rue de)
 - côté impair - autres numéros 1
- Pontoise (Rue de)
 - pavillons 3
- Pontoise (Rue de)
 - autres numéros 1
- Président Harding (Rue du) 3
- Prévoyants (Impasse des) 4
- Prévoyants (Rue des) 4
- Raoul Duchêne (Rue) 5
- Regnières (Rue des) 5
- Renards (Allée des) 2
- Renauders (Rue des) 5
- René Boin (Rue) 2
- René Dumont (Rue) 2
- René Leloir (Rue) 5
- Repos (Rue) 5
- République (Rue de la) 4
- Résistance (Avenue de la) 1
- Robert Vignes (Rue) 2
- Roger Gautré (Rue) 4
- Roger Salengro (Rue)
 - pavillons 5
- Roger Salengro (Rue)
 - autres numéros 2
- Rolland (Place et Square) 5
- Rolland (Rue) 5
- Rosa Luxembourg (Rue) 2
- Roses (Villa des) 3
- Rosiers (Rue des) 4
- Rouillon (Rue du) 2
- Saalfeld (Rue de) 3
- Sabran de Pontèves (Rue)
 - pavillons 5
- Sabran de Pontèves (Rue)
 - autres numéros 2
- Saint-Exupéry (Allée) 1
- Saint-Léger (Chemin de)
 - pavillons 5
- Saint-Léger (Chemin de)
 - autres numéros 2
- Saint-Ouen (Rue de) 4
- Salvador Allende (Rue) 2
- Sculpteurs (Rue des) 2
- Senlis (Rue de) 3
- Simone (Rue) 3
- Soleil (Rue du) 5
- Solidarité (Rue de la) 2
- Stalingrad (Avenue de)
 - du n°1 au n°120 5
- Stalingrad (Avenue de)
 - du n°107 à n°137 et du n°122 au n°162 2
- Stalingrad (Avenue de)
 - du n°179 à n°203 3
- Sylvine (Rue) 3
- Théophile Gautier (Rue)
 - pavillons 5
- Théophile Gautier (Rue)
 - autres numéros 2
- Trois Rivières (Mail des) 2
- Val du Moulin (Allée du) 2
- Verger (Rue du) 3
- Victor Hugo (Rue) 2
- Victor Renelle (Rue) 2
- Vieille Mer (Rue de la) 2
- Villiers de Gonesse (Rue) 3

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
				1 ●	2	3
4 ●	5	6 ●	7	8 ●	9	10
11 ●	12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16	17
18 ●	19	20 ●	21	22 ●	23	24
25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30	31

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
1 ●	2	3 ●	4	5 ●	6	7
8 ●	9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13	14
15 ●	16	17 ●	18	19 ●	20	21
22 ●	23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27	28

MARS

L	M	M	J	V	S	D
1 ●	2	3 ●	4	5 ●	6	7
8 ●	9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13	14
15 ●	16	17 ●	18	19 ●	20	21
22 ●	23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27	28
29 ●	30	31 ●				

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2 ●	3	4
5 ●	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●	10	11
12 ●	13	14 ●	15	16 ●	17	18
19 ●	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24	25
26 ●	27	28 ●	29	30 ●		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3 ●	4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8	9
10 ●	11	12 ●	13	14 ●	15	16
17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22	23
24 ●	25	26 ●	27	28 ●	29	30
31 ●						

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
	1 ●	2 ●	3 ●	4 ●	5	6
7 ●	8	9 ●	10	11 ●	12	13
14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18 ●	19	20
21 ●	22	23 ●	24	25 ●	26	27
28 ●	29	30 ●				

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les ENCOMBRANTS doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

SECTEUR

1

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2 ●	3	4
5 ●	6 ●	7 ●	8	9 ●	10	11
12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18
19 ●	20	21 ●	22	23 ●	24	25
26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
						1
2 ●	3	4 ●	5	6 ●	7	8
9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14	15
16 ●	17	18 ●	19	20 ●	21	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28	29
30 ●	31					

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2	3 ●	4
5	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11
12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18
19 ●	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25
26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8
9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14 ●	15
16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29
30 ●	31					

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1 ●	2 ●	3 ●	4 ●	5 ●	6	7
8 ●	9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14
15 ●	16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21
22 ●	23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28
29 ●	30 ●					

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2 ●	3 ●	4
5	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11
12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18
19 ●	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25
26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●	31 ●	

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR

2

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8
9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14 ●	15
16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29
30 ●	31					

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
1 ●	2 ●	3 ●	4 ●	5 ●	6 ●	7
8 ●	9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14
15 ●	16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21
22 ●	23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28

MARS

L	M	M	J	V	S	D
1 ●	2 ●	3 ●	4 ●	5 ●	6 ●	7
8 ●	9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14
15 ●	16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21
22 ●	23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28
29 ●	30 ●	31 ●				

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2 ●	3 ●	4
5 ●	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11
12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18
19 ●	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25
26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8
9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14 ●	15
16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29
30 ●	31 ●					

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2 ●	3 ●	4
5 ●	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11
12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18
19 ●	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25
26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●		

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR 2

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR 3

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR 3

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2 ●	3	4
5 ●	6 ●	7	8	9 ●	10	11
12 ●	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18
19 ●	20	21	22	23 ●	24	25
26 ●	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
						1
2 ●	3	4	5	6 ●	7	8
9 ●	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14	15
16 ●	17	18	19	20 ●	21	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28	29
30 ●	31					

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3 ●	4
5	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11
12	13 ●	14	15	16	17 ●	18
19	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25
26	27 ●	28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6 ●	7 ●	8
9	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14	15
16	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28	29
30	31					

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1 ●	2 ●	3 ●	4 ●	5 ●	6	7
8 ●	9	10	11	12 ●	13	14
15 ●	16 ●	17 ●	18 ●	19 ●	20	21
22 ●	23	24	25	26 ●	27	28
29 ●	30 ●					

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2 ●	3 ●	4
5	6 ●	7	8	9	10 ●	11
12	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18
19	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25
26	27 ●	28 ●	29 ●	30 ●	31 ●	

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR 4

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6 ●	7	8
9	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14 ●	15
16	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29
30 ●	31					

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6 ●	7	8
9	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14	15
16	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28	29
30	31					

MARS

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6 ●	7	8
9	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14	15
16	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28	29
30	31					

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6 ●	7	8
9	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14	15
16	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28	29
30	31					

MAI

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6 ●	7	8
9	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14	15
16	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28	29
30	31					

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6 ●	7	8
9	10 ●	11 ●	12 ●	13 ●	14	15
16	17 ●	18 ●	19 ●	20 ●	21	22
23 ●	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28	29
30	31					

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR 4

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2	3 ●	4
5	6	7 ●	8	9	10 ●	11
12	13 ●	14 ●	15 ●	16 ●	17 ●	18
19	20	21 ●	22	23	24 ●	25
26	27 ●	28 ●	29 ●	30	31 ●	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 ●	5	6	7 ●	8
9	10 ●	11 ●	12 ●	13	14 ●	15
16	17	18 ●	19	20	21 ●	22
23	24 ●	25 ●	26 ●	27	28 ●	29
30	31					

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2	3	4 ●
5	6	7 ●	8 ●	9 ●	10	11 ●
12	13	14	15 ●	16	17	18 ●
19	20	21 ●	22 ●	23 ●	24	25 ●
26	27	28	29 ●	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8
9	10	11	12 ●	13	14	15
16	17	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23	24 ●	25 ●	26 ●	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2 ●	3 ●	4 ●	5	6 ●	7
8	9	10 ●	11	12	13 ●	14
15	16 ●	17 ●	18 ●	19	20 ●	21
22	23	24 ●	25	26	27 ●	28
29	30 ●					

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1 ●	2 ●	3	4 ●
5	6	7	8 ●	9	10	11 ●
12	13	14 ●	15 ●	16 ●	17	18 ●
19	20	21	22 ●	23	24	25 ●
26	27	28 ●	29 ●	30 ●	31	

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR 5

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8
9	10	11 ●	12 ●	13	14 ●	15
16	17	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29
30	31					

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2 ●	3 ●	4 ●	5	6 ●	7
8	9	10 ●	11 ●	12	13 ●	14
15	16 ●	17 ●	18 ●	19	20 ●	21
22	23	24 ●	25 ●	26	27 ●	28

MARS

L	M	M	J	V	S	D
1	2 ●	3 ●	4 ●	5	6 ●	7
8	9	10 ●	11 ●	12	13 ●	14
15	16 ●	17 ●	18 ●	19	20 ●	21
22	23	24 ●	25 ●	26	27 ●	28
29	30 ●	31 ●				

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3 ●	4 ●	5 ●	6	7 ●	8
9	10	11 ●	12 ●	13	14 ●	15
16	17	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23	24 ●	25 ●	26 ●	27	28	29
30	31					

MAI

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 ●	5 ●	6 ●	7 ●	8
9	10	11 ●	12 ●	13 ●	14	15
16	17	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23	24 ●	25 ●	26 ●	27 ●	28 ●	29
30	31					

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3 ●	4 ●	5 ●	6	7 ●	8
9	10	11 ●	12 ●	13	14 ●	15
16	17	18 ●	19 ●	20 ●	21 ●	22
23	24 ●	25 ●	26 ●	27	28	29
30	31					

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

Plus d'infos sur plainecommune.fr



SECTEUR
5

CALENDRIER 2021

- LES DÉCHETS MÉNAGERS
- LES ENCOMBRANTS
- LES EMBALLAGES ET LE PAPIER
- LE VERRE

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3 ●	4
5	6 ●	7 ●	8 ●	9 ●	10 ●	11
12	13	14 ●	15	16 ●	17 ●	18
19	20 ●	21 ●	22 ●	23 ●	24 ●	25
26	27	28 ●	29	30	31 ●	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3 ●	4 ●	5 ●	6	7 ●	8
9	10	11 ●	12 ●	13	14 ●	15
16	17 ●	18 ●	19 ●	20	21 ●	22
23	24	25 ●	26 ●	27	28 ●	29
30	31 ●					

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1 ●	2 ●	3	4 ●	5
6	7	8 ●	9 ●	10	11 ●	12
13	14 ●	15 ●	16 ●	17	18 ●	19
20	21	22 ●	23 ●	24	25 ●	26
27	28 ●	29 ●	30 ●			

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
				1	2 ●	3
4	5	6 ●	7 ●	8	9 ●	10
11	12 ●	13 ●	14 ●	15	16 ●	17
18	19	20 ●	21 ●	22	23 ●	24
25	26 ●	27 ●	28 ●	29	30 ●	31

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3 ●	4 ●	5	6 ●	7
8	9 ●	10 ●	11 ●	12	13 ●	14
15	16	17 ●	18 ●	19	20 ●	21
22	23 ●	24 ●	25 ●	26	27 ●	28
29	30					

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1 ●	2 ●	3	4 ●	5
6	7 ●	8 ●	9 ●	10	11 ●	12
13	14	15 ●	16 ●	17	18 ●	19
20	21 ●	22 ●	23 ●	24	25 ●	26
27	28	29 ●	30 ●	31		

Les bacs doivent être sortis peu avant l'heure de début de collecte. Pour les collectes qui ont lieu le matin, les bacs peuvent être sortis au plus tôt la veille au soir à partir de 20h. Les bacs doivent être rentrés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte.

Les **ENCOMBRANTS** doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 20h. Ils doivent être rangés correctement sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Les objets collectés sont :

- le mobilier (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits...)
- les autres objets volumineux (poussettes, landaus, moquette...)
- les cartons d'emballages volumineux
- la ferraille

En dehors de ces jours de collecte, ou pour les autres déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets électriques et électroniques, déchets issus des travaux ou du jardinage...), vous devez vous rendre dans les déchèteries territoriales.

Plus d'infos sur plainecommune.fr



LES EMBALLAGES EN VERRE



JETEZ-LES EN VRAC
DANS LE BAC OU LA COLONNE



LES DÉCHETS MÉNAGERS

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET MÉTAL, LES CARTONS ET PAPIERS



JETEZ-LES EN VRAC
DANS LE BAC OU LA COLONNE



INUTILE DE LES LAVER
IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER

LES ENCOMBRANTS

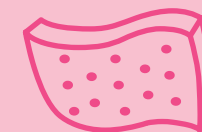
LE TRI
MODE D'EMPLOI



METTEZ-LES DANS DES SACS
ET JETEZ-LES
DANS LE BAC
OU LA COLONNE



ferraille



matelas et sommier



meubles usagés



cartons volumineux

METTEZ-LES SUR LE TROTTOIR
LA VEILLE DE LEUR ENLÈVEMENT
À PARTIR DE 20H

ATTENTION !
LES AUTRES TYPES DE DÉCHETS VOLUMINEUX
DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE !

**LE VERRE
SE RECYCLE
À L'INFINI**



MERCI

**POUR LE
VERRE!**



**JETEZ VOS BOUTEILLES, BOCAUX ET FLACONS
DANS VOS BACS OU LES COLONNES PRÈS DE CHEZ VOUS
POUR LEUR OFFRIR UNE NOUVELLE VIE.**